

Les indications routières

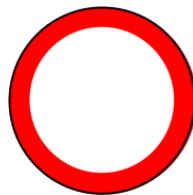
Les panneaux de signalisation :

Le saviez-vous ?

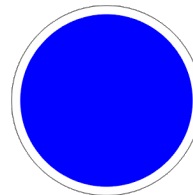
Les panneaux de danger sont placés hors agglomération à 150 mètres et en agglomération à 50 mètres avant le début de la zone dangereuse.



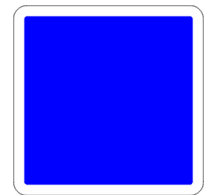
DANGER



INTERDICTION



OBLIGATION



INDICATION

Il existe 4 grandes familles de panneaux à connaître par cœur. Tu peux facilement les distinguer par leurs formes et leurs couleurs.

→ Triangle entouré de rouge : DANGER !



Passage pour piétons



Endroit fréquenté par les enfants



Débouché de cyclistes venant de gauche ou de droite



Carrefour à sens giratoire



Descente dangereuse



Virage à droite



Virage à gauche



Succession de virages dont le 1^{er} est à droite



Succession de virages dont le 1^{er} est à gauche



Chaussée particulièrement glissante



Cassis ou dos d'âne



Ralentisseur



Chaussée rétrécie



Chaussée rétrécie par la droite



Chaussée rétrécie par la gauche



Circulation dans les 2 sens



Annnonce de feux tricolores



Autres dangers



→ Rond entouré de rouge : INTERDICTION !



Accès interdit aux cycles



Accès interdit aux cyclomoteurs



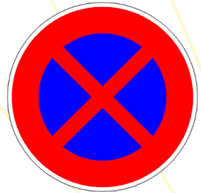
Accès interdit à tous véhicules à moteur



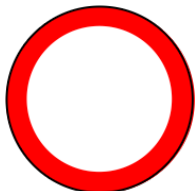
Accès interdit aux piétons



Stationnement interdit



Arrêt et stationnement interdits



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



Sens interdit



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



Interdiction de faire demi-tour sur la route suivie jusqu'à la prochaine intersection



Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse

→ Rond sur fond bleu : OBLIGATION !



Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



Chemin obligatoire pour piétons



Obligation de tourner à droite avant le panneau



Obligation de tourner à gauche avant le panneau



Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans remorque



Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à droite



Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à gauche



Directions obligatoires à la prochaine intersection : à droite ou à gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit